

## Discours de Anthony Eden (Strasbourg, 15 septembre 1952)

**Légende:** Le 15 septembre 1952, Anthony Eden, ministre britannique des Affaires étrangères, détaille devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe son plan pour la création d'une autorité politique du Conseil de l'Europe sur la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et sur la Communauté européenne de défense (CED).

**Source:** Archives historiques du Conseil de l'Europe - Historical archives of the Council of Europe, Strasbourg. Functions and the Future of the C.E. 1949, 00125, Vol. 5, 1/7/52-52.

**Copyright:** (c) Archives historiques du Conseil de l'Europe

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/discours\\_de\\_anthony\\_eden\\_strasbourg\\_15\\_septembre\\_1952-fr-ecffd313-88ed-463b-a931-da44ca6a8f31.html](http://www.cvce.eu/obj/discours_de_anthony_eden_strasbourg_15_septembre_1952-fr-ecffd313-88ed-463b-a931-da44ca6a8f31.html)

**Date de dernière mise à jour:** 14/05/2013

## Discours prononcé par le très honorable Anthony Eden, M. C., M. P., Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe à Strasbourg, le lundi 15 septembre 1952.

C'est la première fois qu'il m'est accordé de voir à l'œuvre cette Assemblée européenne.

Notre formation nous a tous familiarisés avec l'atmosphère et la procédure de nos parlements nationaux, mais c'est chose toute nouvelle, du moins pour moi, que de prendre part à un débat parlementaire international.

Je prends la parole aujourd'hui, vous le savez, avec l'assentiment de tous mes collègues du Comité des Ministres. Notre Statut l'exige. Mais je ne parle nullement en leur nom. Je m'adresse à vous simplement en ma qualité de Ministre des Affaires Etrangères britannique.

Le Conseil de l'Europe est devenu partie intégrante de la scène internationale. Voilà qu'il entre dans sa quatrième année. Après les tâtonnements du début, ses sessions se déroulent à présent selon des usages établis. Ministres et parlementaires de tous les Pays Membres se sont rencontrés, certains d'entre eux à maintes reprises, dans ce forum européen où se débattent actuellement les destinées de notre continent. Je me dois donc de rendre ici hommage au Comte Sforza qui, par sa présence, a souvent rehaussé l'éclat des discussions de Strasbourg et dont l'action comme Ministre des Affaires Etrangères d'Italie, a conquis notre respectueuse estime à tous.

La guerre avait laissé l'Europe hésitante et ébranlée. Beaucoup doutaient qu'elle pût survivre à la dévastation qu'elle avait subie et rester libre. La faiblesse de l'Europe en face de la puissance agressive qui s'étendait à l'est constituait une grave menace pour la paix. Les risques évidents, l'ampleur de l'effort à accomplir décourageaient certains. Il y fallait un rare courage, il y fallait la foi. Heureusement, ces qualités ne faisaient pas défaut, non plus qu'une aide généreuse venue d'outre-atlantique. La confiance revint peu à peu et l'Europe s'éveilla au sentiment qu'elle pouvait survivre. Nos pays se sentirent capables de relever le défi, de commencer à réparer les effets de leur dangereuse faiblesse. La création du Conseil de l'Europe fut l'une des initiatives qui aidèrent notre continent à retrouver sa confiance en soi. Son principal objectif, à mes yeux, était de pénétrer les peuples européens du sentiment de leur communauté, de créer un forum où seraient discutés les problèmes européens qui nous sont communs, de jeter les bases sur lesquelles une Europe unie pourrait finalement s'édifier.

Cette entreprise audacieuse a éveillé bien des attentes et bien des espérances diverses. Certains ont cru que nous pourrions atteindre plus rapidement ce but, d'autres en étaient moins convaincus. Certains ont cherché à réaliser l'unité européenne par la création d'institutions uniformes, alors que d'autres ont cru à l'efficacité de méthodes pragmatiques. La fameuse confrontation des méthodes fédérales et fonctionnelles a retenti dans ces salles aux premiers jours de cette Assemblée. Le flux et le reflux de ces controverses se sont fait parfois sentir dans les rapports entre le Comité des Ministres et votre Assemblée. Et c'est tant mieux. Tout cela, s'il m'est permis de le dire, c'était instructif. A travers ces débats et ces discussions, à travers les contestations soulevées par les questions de procédure et de pouvoirs, à travers les difficultés qui entravent toute entreprise à ses débuts, le Conseil de l'Europe nous a permis de mieux nous comprendre et nous connaître. Il nous a permis de prendre la mesure des intérêts communs et tout puissants qui nous unissent. Il nous a aussi permis de comprendre toutes les nuances du caractère national qui font de nous des nations distinctes.

S'il est une leçon d'importance que nous ayons apprise, c'est bien, je crois, que l'unité que nous voulons pour l'Europe n'est pas une unité toute simple sans nuances. L'une des principales qualités de notre continent, c'est sa diversité, non seulement celle des races et des langues, mais encore de caractère, de tradition, de méthode, de goût et de style, il est bon qu'elle soit conservée. Notre tâche, c'est de trouver une base d'action commune, c'est d'arriver à l'unité politique et économique sans porter atteinte à la diversité de nos traits nationaux et de nos institutions nationales. Nous ne saurions parvenir à l'unité par une seule route, et il n'est pas nécessaire que nous conduisions tous du même côté de la route, encore qu'il soit curieux de voir combien de gens, dans tous les pays, conduisent au beau milieu de la route ! Pas de solution unique, de méthode unique pour résoudre le problème qui puisse nous être recommandée, de préférence à d'autres

méthodes. Il n'est pas nécessaire, il ne convient même pas que nous fassions tous le même choix, en même temps, parmi toutes les façons qui s'offrent à nous de faire l'unité de l'Europe.

Nous n'avons pas besoin d'être tous d'accord sur la question de savoir si les méthodes fédérales nous conviennent mieux que les méthodes fonctionnelles; ou si la collaboration entre les personnes est plus féconde qu'entre les Gouvernements; si pour obtenir de meilleurs résultats il vaut mieux grouper les nations en grand ou en petit nombre à des fins particulières. Toutes les formes de la collaboration entre les peuples d'Europe contribuent au dessein que nous poursuivons. Nous savons tous que l'unité européenne n'est pas simplement affaire de traités ou de constitutions adroitement élaborées. Elle est fondée sur les contacts entre les différents peuples et sur leurs intérêts communs. Tout ce qui nous rapproche dans la compréhension et la confiance mutuelles doit être encouragé.

Ainsi le tableau de l'unité européenne que nous voulons réaliser est varié, et revêt beaucoup de nuances. Certains, parmi nous, préféreront suivre une voie qu'ils jugeront plus aisée, d'autres adopteront une autre voie. Certains choisiront d'adhérer plus étroitement à un groupe de nations, plutôt que de se joindre aux quatorze nations qui sont Membres du Conseil. Je n'y vois pas d'inconvénient. Diversité dans les caractères nationaux, diversité dans les méthodes d'association, voilà la marque même d'une unité naturelle et saine entre les Nations d'un continent tel que le nôtre. Je suis tenté de citer les paroles de l'apôtre Paul, qui a dit : « Il y a diversité de dons, mais le même Esprit; diversité de ministères, mais le même Seigneur; diversité d'opérations, mais le même Dieu qui opère tout en tous ».

Certes, il est notoire que mon pays n'a pas cru pouvoir suivre la voie de la fédération. Nous avons cependant montré le souci de ne pas nous séparer, de ce fait, de ceux de nos amis européens qui pensent pouvoir s'engager dans cette voie. Nous avons maintes fois marqué notre désir d'être étroitement associés avec eux dans leurs efforts. Nous avons pris des mesures concrètes pour que cela soit rendu possible. Il est inévitable que l'existence d'accords de caractère supranational ou fédéral entre un groupe de Membres du Conseil de l'Europe, pose le problème de leurs relations avec les autres Membres. Je sais que, comme nous, vous avez profondément réfléchi à cette difficulté très réelle.

Si nous ne parvenions pas à la résoudre, non seulement les espoirs et les enthousiasmes qui ont été suscités ici à Strasbourg seraient-ils frustrés, mais l'Europe se trouverait en danger ! Si nous ne parvenions pas à harmoniser les différents points de vue sur la manière d'atteindre l'objectif commun, il risquerait d'en résulter une séparation. C'est pour rechercher une solution à ce problème qu'en mars dernier, à Paris, j'ai soumis au Comité des Ministres, certaines propositions, au nom du gouvernement de Sa Majesté Britannique. Ces propositions vous sont déjà connues. Vous avez même été assez généreux pour en approuver le principe. Depuis lors, elles ont été étudiées en détail par votre Commission des Affaires Générales, dont le rapport servira de base à vos discussions au cours de la présente session. Pour ma part, je voudrais dès maintenant marquer mon complet accord avec les conclusions générales de ce rapport et exprimer l'espoir que cette Assemblée jugera possible de les faire siennes.

Nos suggestions étaient destinées, comme je l'ai indiqué, à répondre à une situation de fait. Elles n'étaient pas conçues pour s'ordonner en un plan rigide ou sensationnel. Elles tendaient simplement à concilier l'objectif visé par les puissances – créer une communauté supranationale – avec la nécessité de maintenir l'Europe unie. L'idée essentielle est très simple. La voici, en quelques mots :

Que toutes les « communautés restreintes » européennes, telle la Communauté Charbon-Acier, qui requièrent la création d'institutions ministérielles ou parlementaires, tirent parti des facilités existantes au sein du Conseil de l'Europe.

En d'autres termes, que ces communautés, dans la mesure compatible avec leur composition restreinte, fassent usage des organes ministériels et parlementaires que nous avons créés ici. Telle est l'idée, dans sa forme la plus simple. Bien entendu, nous ne suggérons pas que notre Assemblée ou notre Comité des Ministres, siégeant au complet prennent en main le contrôle des communautés restreintes. Il n'en est pas question. Lorsque l'Assemblée ou le Comité des Ministres agiraient comme organes d'une communauté restreinte, leur composition se limiterait de toute évidence aux représentants des pays intéressés. Mais le fait

qu'ils seraient établis ici et feraient partie des rouages du Conseil de l'Europe, permettrait aux nouvelles communautés de se développer en harmonie avec les initiatives européennes embrassant un terrain plus vaste.

Il ne faut pas non plus voir dans ces propositions un simple procédé permettant d'ouvrir au Conseil de l'Europe de nouveaux champs d'activité. Il est certain que si elles étaient adoptées, elles donneraient à ses travaux un nouvel élan et une nouvelle orientation. Mais là n'est pas leur objectif principal. C'est avant tout comme moyen pratique de préserver l'indispensable unité de l'Europe, que je vous recommande ces propositions.

Des progrès notables ont été accomplis en Europe au cours de l'année écoulée. Nous avons vu la signature du Traité instituant la Communauté européenne de Défense. Un autre traité, signé au même moment, a établi de nouvelles relations contractuelles entre la République Fédérale et les trois puissances occupantes. Quand ces instruments prendront effet, la République fédérale deviendra un partenaire égal dans notre entreprise commune.

Et maintenant, le Traité créant la Communauté Charbon-Acier est entré en vigueur. Il restera toujours associé au grand nom de mon collègue et ami, Monsieur Robert Schuman, le clairvoyant Ministre des Affaires Etrangères français. La Haute Autorité a été établie. Le Conseil des Ministres de la Communauté et son Assemblée se sont réunis. En outre, une Assemblée spéciale, chargée de dresser les plans d'une Autorité politique européenne, s'est réunie ici, à Strasbourg, ce matin. Elle a pris des décisions concrètes qui permettront à tous les Membres du Conseil de l'Europe de suivre constamment l'évolution de ce projet. Voilà qui est entièrement conforme à l'esprit des propositions du gouvernement de Sa Majesté. Pendant ce temps, d'autres projets, tel celui qui concerne la création d'un Pool agricole européen, sont également à l'étude.

Mais il ne faut pas oublier les autres réalisations de plus vaste envergure qui englobent l'Europe occidentale dans son ensemble. Traité de Bruxelles, O.E.C.E., Traité de l'Atlantique Nord, toutes ces institutions nous ont montré les avantages d'une coopération étroite et la nécessité de concilier nos propres intérêts avec ceux de nos voisins. Ces grandes organisations fournissent l'armature de l'Europe occidentale. Elles expriment les réalités concrètes de la vie européenne. Notre sécurité et notre prospérité économique en dépendent étroitement.

Ainsi, chacun des pays Membres du Conseil de l'Europe fait tendre ses efforts vers l'indispensable unité de notre continent.

Chacun de nous ici désire voir l'Europe se faire et a la conviction que notre Continent a aujourd'hui un message à délivrer au monde. Il serait déplorable que ces idées nouvelles, dont la valeur est indéniable, engendrent de nouvelles divisions. Ce sont ces préoccupations qui m'ont conduit à formuler nos propositions. Elles ne prévoient pas un ensemble de rouages à établir, ne cherchent pas à imposer une doctrine constitutionnelle.

Leur objet est de rattacher les communautés au reste de l'Europe occidentale, sans pour autant compromettre leur indépendance. Elles ne tendent pas à subordonner les communautés au Conseil de l'Europe, moins encore à faire du Conseil de l'Europe une cour d'appel dirigée contre elles. Ces communautés garderaient leur entière indépendance, pourraient se développer librement et exercer les pouvoirs et les attributions qui leur ont été dévolus par les six nations. Elles seraient libres de décider de l'étendue et des modalités de l'association des autres pays à leurs travaux. Aucun de ceux qui, comme nous, ne font pas partie des six, ne saurait s'attendre à avoir le droit d'assister à leurs réunions à moins d'y être invité. Mais j'espère que, grâce à la liaison que j'ai proposé d'établir avec le Conseil de l'Europe, il serait facile et normal, pour les communautés, de partager avec les autres Membres du Conseil un grand nombre de leurs idées.

Nos propositions sont souples. Elles ne prétendent pas établir des règles rigides selon lesquelles devraient se développer les relations entre le Conseil de l'Europe et les différentes communautés. Notre propos a été d'indiquer les moyens et d'encourager l'action qui permettraient de relier entre elles les deux tendances qui

concourent à l'unité européenne, la tendance supranationale et la tendance intergouvernementale. Nous ne nous attendions pas à des résultats immédiats ou sensationnels. Les communautés restreintes prennent à peine naissance; leurs institutions ont un caractère expérimental. Il s'écoulera un certain temps avant que nous puissions nous rendre compte exactement de la manière dont elles se développeront. C'est pourquoi leurs liens avec le Conseil de l'Europe doivent être créés petit à petit. Tout ce que nous pouvons faire pour le moment c'est de fournir ici des facilités que les communautés seront libres d'utiliser comme elles l'entendront. Mais ces liens une fois créés, les institutions de l'Europe occidentale se trouveront étroitement solidaires, pour notre plus grand avantage à tous.

Ce matin, l'Assemblée Spéciale, créée en vue d'élaborer un projet d'autorité politique européenne, a adopté une résolution des six Ministres des Affaires Etrangères, qui concorde parfaitement avec nos propositions. L'Assemblée se réunira dans cette salle, ici à Strasbourg. Des observateurs des autres pays représentés au Conseil sont invités à participer à ses travaux. L'Assemblée devra vous soumettre des rapports périodiques. Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe recevra, lui aussi, des rapports de ses six collègues. Ces résultats sont encourageants; ils montrent clairement que nos propositions ont été comprises et mises en pratique par les pays d'Europe. Je salue avec enthousiasme cette nouvelle étape de la coopération européenne et il est bon qu'elle soit entreprise sous les yeux de toute la famille européenne réunie.

Il n'y a rien d'insolite ni de surprenant dans le fait que le gouvernement du Royaume-Uni s'intéresse à ce problème. Sachant que certains de nos amis européens étaient disposés à s'engager dans des voies où nous ne pouvions pas les suivre, nous avons toujours souhaité éviter toute divergence sensible entre eux et nous. Les propositions actuelles découlent naturellement de la Déclaration de Washington d'il y a un an, dans laquelle les gouvernements des Etats-Unis, de la France et de la Grande-Bretagne – où le gouvernement travailliste était alors au pouvoir – exprimèrent leur désir de s'associer le plus étroitement possible avec la Communauté continentale européenne à tous les stades de son développement. Le Gouvernement de sa Majesté a déjà pris certaines mesures en ce sens. Nous demeurerons en relation étroite avec la Haute Autorité de la Communauté Charbon-Acier par l'intermédiaire de la délégation que nous avons récemment nommée. Nous avons prouvé notre intérêt pour les problèmes économiques communs à l'Europe en acceptant la présidence de l'O.E.C.E. Nous avons étendu à tous les Etats Membres de la Communauté Européenne de Défense, la garantie de l'aide immédiate et automatique en cas d'agression selon les engagements du Traité de Bruxelles. Nous avons également proposé diverses méthodes pour associer aux forces de la Communauté Européenne de Défense les contingents très importants que nous avons en Europe en ce qui concerne l'entraînement des troupes, le ravitaillement et autres besoins. Nous avons participé et apposé notre signature au Protocole du Traité Nord Atlantique qui étend à tous les Etats Membres de la Communauté Européenne de Défense l'aide et la protection définies dans le dit Traité. Nous avons déclaré récemment, conjointement avec les Etats-Unis, que toute menace à l'intégrité ou à l'unité de la Communauté Européenne de Défense serait considérée par nous comme une menace à notre propre sécurité et que nous agirions conformément à l'article 4 du Traité Atlantique Nord. Sans parler de ces rapports contractuels et techniques la Grande-Bretagne joue un rôle essentiel dans la défense de l'Europe occidentale. On sait quelle est notre contribution sur mer et dans les airs. De plus, pour la première fois dans l'histoire moderne nous maintenons sur le continent européen, en temps de paix, des forces terrestres importantes. Elles comprennent le contingent blindé le plus important de toutes les puissances de l'Europe occidentale. Ces faits parlent d'eux-mêmes.

Nous tous, réunis ici dans cette Assemblée Européenne, nous avons les mêmes préoccupations quant au destin de notre continent. Au cours des dernières années nous avons dû naviguer de conserve sur des mers très houleuses et grâce à beaucoup d'efforts et à quelque courage nous sommes en meilleure posture qu'auparavant. Le danger immédiat d'une agression contre l'Europe a sensiblement diminué. La cause en est dans la fermeté montrée par l'Occident et l'initiative de réunir les nations libres en une alliance défensive. Le Traité de l'Atlantique Nord, avec tout ce qui en a découlé, a constitué, et de loin, pour notre partie du globe, le plus important de tous ces événements.

Il est déjà clairement démontré que l'on peut résister et que l'on résistera à l'agresseur. Il faut maintenant convaincre tout agresseur éventuel qu'une attaque contre l'Occident est une entreprise trop pleine de périls. Ce n'est qu'en étant unis et forts que nous pourrons en imposer la certitude. Alors, par notre patience et

notre modération, nous pourrions rendre possible une négociation véritable et le règlement des différends. Je ne consens pas que l'œuvre que nous accomplissons ici soit de nature à réduire aucunement la possibilité d'engager des négociations avec l'Union soviétique, ni les chances d'arriver à un accord sur quelque sujet que ce soit. Bien au contraire. Nous savons tous qu'une force croissante exercée avec modération, mène à la paix. Et nous savons que nous autres, Occidentaux, nous n'emploierons jamais notre force qu'au service de la Paix.

Nous savons aussi, au prix d'une dure expérience de quelle lourde charge le fardeau du réarmement pèse sur notre économie. Le problème à résoudre aujourd'hui c'est d'arriver à un effort maximum pour notre défense commune sans écraser la vie économique de nos peuples et sans compromettre le niveau de vie sur lequel ils comptent. Voilà le souci qui ne nous quitte pas. La plupart d'entre nous, d'autre part, doivent s'occuper des problèmes que pose le déséquilibre entre les pays de la zone dollar et les pays des autres zones. C'est l'une des principales préoccupations de l'O.E.C.E. Et c'est l'un des problèmes que le Gouvernement du Royaume-Uni discutera avec ses partenaires de la Communauté Britannique à l'automne prochain. Il est indispensable que l'Europe, d'une façon ou d'une autre, fasse preuve de plus d'esprit de concurrence sur les marchés mondiaux. Il y faudra de grands efforts de volonté, d'invention et beaucoup de travail.

En accomplissant toutes ces tâches, n'oublions pas qu'il s'agit aussi de préserver notre mode de vie démocratique, les traditions de la civilisation européenne et la liberté individuelle.

Dans tout cela, le Conseil de l'Europe peut jouer un rôle prépondérant. C'est ici que les grands problèmes doivent être débattus en commun et que les progrès réalisés doivent être examinés et discutés. C'est ici qu'une doctrine européenne peut être élaborée, par exemple, au sujet des droits de l'homme – pour guider nos peuples et maintenir leur foi en ces idées.

Nous vivons à un âge où l'idée prime toujours la matière, en dépit des progrès inouïs de la technique. Nous avons repoussé le communisme : nous avons le devoir d'étendre et de renforcer la foi que nous offrons à sa place, faute de quoi l'accroissement même de notre force matérielle ne servirait pas à grand chose.

Mais, nous le savons tous, la diversité même de notre culture, la liberté et la variété de nos opinions font que nous éprouvons beaucoup plus de difficulté à définir notre foi que n'en éprouvent les défenseurs des doctrines totalitaires à définir la leur.

Nul n'a encore réussi à donner du mode de vie démocratique une définition propre à satisfaire un nombre appréciable de ses contemporains. Je n'ai nullement l'intention de m'y risquer à mon tour. Il se peut que la caractéristique d'une société libre soit précisément qu'il n'y existe pas deux hommes qui expliquent de la même manière pourquoi ils croient en elle. Plus notre régime politique respecte la diversité des personnes et des opinions, plus il devient difficile de le définir en termes précis.

Mais même si nous ne pouvons pas le définir, nous devons nous entendre sur la nécessité impérieuse de défendre notre mode de vie européen. Sinon, les travaux que nous accomplissons au Conseil de l'Europe manqueraient d'un objectif commun. Après la guerre, je l'ai dit, l'Europe était meurtrie et douloureusement affaiblie. Nous n'en sommes plus à ce stade. Si nous pouvons nous assigner des buts positifs, il nous est maintenant permis d'avancer d'un élan irrésistible vers une ère nouvelle dans l'histoire de notre continent. Le sentiment de faire partie d'une communauté, la conscience d'appartenir à une famille européenne peuvent être pour nous un élément d'inspiration. Mais il nous faut plus que cela. Nous avons besoin également d'une foi robuste et d'une confiance profonde dans nos institutions, grandes et petites. Il ne vaudrait guère la peine d'édifier des institutions nouvelles centralisées, si les institutions locales plus restreintes sur lesquelles elles reposent ne commandaient pas le respect. La confiance et la fierté que peut vous inspirer votre propre pays n'empêchent pas le loyalisme à l'égard d'un groupe plus large. Bien au contraire, je crois que le meilleur moyen de faire une Europe nouvelle est d'avoir confiance dans nos propres institutions, locales et centrales, nationales et internationales.

Mais pour atteindre ce résultat, une autre condition doit être remplie : il faut que nos institutions soient fondées sur le respect de la personne humaine. C'est là, nous le savons, ce qui distingue notre régime des



systèmes totalitaires. Rien ne démontre mieux la faillite de la politique des communistes que la campagne de haine que ceux-ci se croient obligés de lancer contre le monde entier. Le seul but de leur enseignement actuel semble être de semer à travers le monde, la division et la haine entre les hommes. La campagne de propagande contre la guerre bactériologique, l'excitation des peuples de l'Asie et de l'Afrique contre l'Occident; la propagande hostile qu'ils déversent continuellement sur nous en Europe et ailleurs, voilà les exemples qui viennent immédiatement à l'esprit. Leurs peuples eux-mêmes sont cruellement trompés et abusés par ces arguments. Les instincts naturels de fraternité sont étouffés. A quoi répond une telle politique ? Peut-elle être motivée par autre chose qu'une méfiance et un mépris fonciers pour la pensée et les opinions des hommes ? N'est-ce pas la preuve que les bases de leurs institutions sont fausses ?

Notre objectif doit être exactement contraire au leur. Il doit être d'unir et non de diviser, de respecter et non de mépriser nos semblables, de régler et non d'envenimer les différends qui nous séparent. C'est là un programme positif. Il peut être appliqué dans tous nos actes. Nous devrions employer la même méthode dans tous les domaines de la vie internationale. Jamais il ne faudra nous décourager. Il n'y a rien de nouveau dans la dictature. Il n'est nullement original d'essayer de résoudre les problèmes par la force et par la tyrannie. Mais organiser et unifier la société moderne tout en préservant la liberté individuelle, voilà une tâche difficile, voilà où se reconnaîtra le véritable homme d'Etat.

En attendant nous devons reconnaître que tous les pays du monde n'en sont pas au même stade d'évolution. Nous apprenons ici une leçon : les nations dépendent les unes des autres, et même le plus puissant d'entre nous ne peut obtenir que de maigres résultats si ses efforts ne sont pas secondés. En même temps, d'autres goûtent pour la première fois au vin capiteux du nationalisme et ont de ce fait grand peine à faire la distinction entre l'exploitation impérialiste et une offre sincère d'amitié. Ici nous devons nous armer de patience. Nous devons essayer de les comprendre, de les conduire et de les guider. Je voudrais conclure en remerciant l'Assemblée pour l'honneur qui m'a été fait aujourd'hui et pour l'encouragement et l'appui que vous m'avez donnés. J'aimerais aussi remercier votre Commission des Affaires Générales de l'accueil bienveillant qu'elle a réservé aux propositions du Royaume-Uni. Ces propositions ont été formulées dans le dessein de préserver l'unité de l'Europe occidentale. Elles visent à nous rendre tous solidaires dans notre entreprise commune. Elles ne représentent qu'une partie – mais une partie très importante – du réseau de relations établi au sein de la Communauté Atlantique. La liberté de l'Occident repose sur l'union, dans l'harmonie et la force, du Commonwealth, de l'Europe et des Etats-Unis. Si, par nos travaux ici, nous pouvons renforcer la puissance et l'unité du monde libre, nous aurons consolidé le présent et travaillé pour l'avenir.